

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2008

Le quatre juin deux mil huit, à vingt heures, s'est réuni au lieu habituel le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péver légalement convoqué en séance ordinaire, sous la présidence de Michel BÉGAT, Maire.

Étaient présents : MM. BÉGAT M., LE GUEN F., THORAVAL P-Y., MOISAN G., MARTIN P., BOULVARD P., et Mmes KÉRYER F., MOISAN E., OLLIVIER D., LE YAN P., GAUTIER M.

Secrétaire de séance : Mme OLLIVIER Delphine.

LECTURE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 JUIN 2008

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 18 avril 2008, avant d'en demander l'approbation aux membres présents.

Le Conseil municipal demande à la secrétaire de maire de bien vouloir envoyer les comptes rendus de conseil à chaque conseiller après les réunions de conseil.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la dernière séance.

REVISION DES TARIFS COMMUNUX

Par manque d'éléments, le maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'ajourner.

Le Conseil Municipal décide de reporter cet objet à la prochaine séance.

MACHINE A AFFRANCHIR

Frédéric LE GUEN, adjoint au maire, informe les membres présents des différents devis demandé auprès des sociétés. Deux sociétés ont répondu à cette offre. Les sociétés SECAP et NEOPOST.

Concernant la société SACAP, il propose un devis de 300 €uros par an sur trois

La société NEOPOST propose un devis de 18,50 €uros par mois sur trois ans, (avec 3 mois offert), ou 24,50 €uros par mois sur deux ans.

Il est possible d'ajouter une flamme à l'année avec un coût de 41 €uros par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité le devis de la société NEOPOST. Frédéric LE GUEN se charge de commander la machine à affranchir auprès de NEOPOST.

PROGRAMME VOIRIE 2008

Frédéric LE GUEN, Adjoint au maire, présente au Conseil Municipal, le programme voirie 2008. Suite à la commission voirie qui s'est réunie le lundi 19 mai 2008, les deux voies nécessitant des travaux sont :

La route de Pont Clet au Restudo avec la possibilité de la réaliser en deux fois. Le devis estimatif de la DDE s'élève à 41 465 €uros.

La route de l'école au Rest avec un devis estimatif de la DDE qui s'élève à 34 164 €uros.

Nous retiendrons cette dernière compte tenu de sa fréquentation.

Il sera donc nécessaire de prendre un nécessaire une décision modificative puisque le budget initialement prévu était de 20 000 €uros.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

TRAVAUX A LA MAIRIE, BIBLIOTHEQUE ET LA SALLE DES FETES

Madame Françoise KERYER, adjointe présente la liste des travaux à effectuer à la mairie et à la bibliothèque. Des travaux de peinture sont à effectués dans le hall, le secrétariat et le bureau du maire, ainsi que dans la bibliothèque. Madame Françoise KERYER présente au Conseil Municipal les devis qui sont arrivés.

Le Conseil Municipal demande à Madame Françoise KERYER de contacter d'autres artisans et de faire un point au Conseil Municipal de septembre.

Le Maire et Madame Françoise KERYER informe le Conseil Municipal qu'un expert de l'assurance GROUPAMA est passé faire une expertise suite aux dégâts des eaux produits par la fuite d'eau importante du locataire au dessus de la bibliothèque.

Concernant les travaux de la salle des fêtes, un seul devis est arrivé en mairie, le Conseil Municipal demande à avoir d'autres propositions.

DIVERS

Permanence d'ouverture du secrétariat de la mairie

Le Conseil Municipal décide de mettre en place des permanences les samedis matin de 10 h 30 à 12 heures.

Un planning est mis en place avec les conseillers municipaux afin d'effectuer ces permanences.

Bulletin municipal

Le conseil municipal souhaiterait mettre en place un bulletin municipal, afin d'informer les citoyens de la commune des affaires en cours. Les différents délégués d'associations ou autres pourraient se mettre en relation avec Monsieur Daniel TALLEC et la mairie. Un point serait fait au conseil du mois de septembre.

Le maire informe le Conseil Municipal que l'épaveuse sera présente sur la commune semaine 25.

TY PASS

En collaboration avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, les élèves ayant le niveau de 6^{ème} peuvent bénéficier par l'intermédiaire de TY PASS de multi activités.

Le maire informe le Conseil Municipal que la licence IV de l'ancienne crêperie était disponible. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer au rachat de cette licence.

Clôt la séance à vingt heures et trente minutes.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits et ont signé les membres présents.